

7 / 5 / 2

**CENTRE NATIONAL D'EVALUATION  
CENTRE PENITENTIAIRE SUD FRANCILIEN**

**SYNTHESE PLURIDISCIPLINAIRE**

**ADMISSION INITIALE**

Cycle n° 28

**Nom et Prénom du condamné : BOUBALA Rachide**

Numéro d'écrou CNE : 5796

Date et lieu de naissance : 7 octobre 1976

Sexe : Masculin

Nationalité : Française

Date d'écrou initial : 6 septembre 1996

Date de fin de peine : 27 février 2039

**DPS :**            oui             non

**Condamnations initiales :**

Deux ans d'emprisonnement pour vol avec violence ayant entraîné une incapacité totale de travail de plus de huit jours, tentative, prononcé par le tribunal de Reims le 10 septembre 1996.

Trois ans d'emprisonnement pour vol avec violence ayant entraîné une incapacité totale de travail de plus de huit jours, tentative, prononcé par le tribunal correctionnel de Chalons en Champagne, le 8 novembre 1996.

Peines complémentaires : Néant

Période de sûreté : Néant

Mission dévolue : Admission facultative au CNE au regard de la nature des faits commis et du quantum de peine prononcé, en vue de l'évaluation de la personnalité de l'intéressé préalablement à son affectation en établissement pour peine.

**Avertissement :**

*La présente évaluation a été réalisée à partir des observations faites par le personnel de surveillance du quartier disciplinaire et du centre national d'évaluation, des entretiens réalisés par le personnel de direction du centre national d'évaluation, d'un entretien réalisé par le pôle SPIP, d'un entretien réalisé par le pôle psychologie du travail, des écoutes téléphoniques de Rachid BOUBALA et enfin du dossier de l'intéressé.*

*En effet, Rachid BOUBALA a refusé l'entretien avec le pôle psychologie clinique, puis après 15 jours de présence au centre national d'évaluation, il a été mis en prévention au quartier disciplinaire pour refus de réintégrer.*

*Néanmoins, de façon exceptionnelle, les observations et entretiens (avec la direction) antérieurs à l'intégration du cycle d'évaluation ont été pris en compte. L'intéressé a été écroué au Centre pénitentiaire Sud Francilien le 12 mai 2015, il a intégré le centre national d'évaluation le 9 juin et la session a débuté officiellement le 14 juin.*

*De plus, si l'ensemble des entretiens n'a pu être réalisé, le comportement et les attitudes de Rachid BOUBALA ont donné lieu au sein de l'équipe pluridisciplinaire (dans son ensemble) à de nombreux échanges qui sont également venus nourrir cette évaluation.*

*Le comportement de Rachid BOUBALA n'a pas permis de réaliser une évaluation dans les conditions habituelles. Par conséquent, la trame traditionnelle n'a pu être suivie. La synthèse de Rachid BOUBALA est donc atypique à l'image de celui-ci, ce qui ne sera certainement pas pour lui déplaire.*

## **I. FICHE DE PRESENTATION DE LA PERSONNE DETENUE**

### **A. DESCRIPTION DES FAITS**

La description des faits initiaux n'a pas vraiment de sens dans la présente évaluation dans la mesure où ces derniers remontent à plus de 20 ans. Rappelons simplement pour mémoire que l'intéressé a été condamné et écroué pour avoir tenté par trois fois d'effectuer un vol avec violence. Il était, alors, selon ses dires inséré, puisqu'il avait intégré les compagnons du devoir en qualité de couvreur zingueur. Il explique ses faits par l'appât du gain.

Les faits ayant entraîné l'incarcération de l'intéressé ont vite été oubliés face à l'importance des condamnations qui se sont multipliées depuis ces derniers. Ainsi, 27 condamnations se sont ajoutées aux deux initiales. Ces condamnations sont la résultante d'incidents disciplinaires ayant donné lieu à des condamnations correctionnelles. Ainsi, dès 1997, Rachid BOUBALA agresse un agent à la maison d'arrêt de Dijon. Cette agression est la première d'une longue série.

Les faits ayant entraîné ces condamnations sont principalement des outrages, des menaces de mort mais également des violences plus ou moins graves à l'encontre du personnel de l'administration pénitentiaire.

Trois faits particulièrement graves et répétés sur les années se dégagent de cette multitude d'incidents :

- le 24 juillet 2002, il a agressé violemment une CIP et la prend en otage.
- le 18 janvier 2005, de nouveau il agresse un personnel pénitentiaire, en l'espèce un moniteur de sport et le prend en otage.
- le 30 décembre 2013, il prend en otage avec un codétenu un surveillant stagiaire.

7  
22

Les agressions verbales comme physiques sont toujours dirigées contre le personnel pénitentiaire. Le cumul de ces condamnations, toutes correctionnelles, fait que Rachid BOUBALA est actuellement libérable le 26 février 2039.

Enfin s'agissant des agressions liées au maniement des ses excréments mélangés à son urine, celles-ci ont commencées le 8 octobre 1998, alors qu'il était écroué à la maison d'arrêt de Dijon. Cette pratique est donc ancienne et bien ancrée chez l'intéressé qui a certainement gagné en ingéniosité, au fil des années, pour atteindre ces cibles. Ainsi, il utilise les stylos comme un sarbacane ou le contenant du gel douche pour pouvoir projeter sa mixture.

## **B. VIE EN DETENTION**

**(période antérieure au passage au CNE)**

### **ETABLISSEMENT(S) PENITENTIAIRE(S) PRECEDENT(S)**

Rachid BOUBALA a été écroué dans 91 établissements, le centre pénitentiaire Sud Francilien étant le 92ème établissement. Si certains établissements l'ont accueilli plusieurs fois, la durée moyenne de séjour est de 4 mois.

Néanmoins, deux établissements ont réussi à le garder plus longtemps :

- la maison centrale de Poissy où il est resté 247 jours en 2001/2002
- la maison centrale de Clairvaux, le séjour a été de 294 jours en 2011/2012

### **ANTECEDENT(S) DISCIPLINAIRE(S)**

Comme il a été vu précédemment les antécédents disciplinaires sont nombreux. Beaucoup d'entre eux ont donné lieu à de nouvelles condamnations correctionnelles. Néanmoins, il convient de noter que les faits relevant d'une procédure disciplinaire sont très certainement largement supérieurs à ceux ayant été actés par des procédures. Cette réalité est due selon nous à deux facteurs. D'une part, ces faits sont tellement nombreux qu'il est impossible d'avoir pour tous un traitement disciplinaire. Pour exemple, si chaque projection d'excréments devait donner lieu à un CRI, Rachid BOUBALA aurait deux, trois ...CRI par jour. Les agents du quartier disciplinaire se contentent d'une observation CEL. D'autre part, afin de tenter de contractualiser avec l'intéressé, les directions ayant eu à le gérer ont un degré de tolérance nettement plus important avec lui.

### **PERIODE(S) D'ISOLEMENT ET MOTIFS**

Rachid BOUBALA a été placé au quartier d'isolement pour la première fois le 20 avril 2005 (il s'agit en tout cas de la première date référencée dans son dossier). Depuis l'heure, il a à son actif 5 ans 5 mois et 14 jours d'isolement. La période la plus longue d'interruption est de 9 mois et un jour en juin 2012.

## PERIODE(S) D'HOSPITALISATION D'OFFICE ET MOTIFS

8  
22

Rachid BOUBALA a effectué deux séjours en UMD, le premier en 2008 et le deuxième en 2009. Ces deux séjours ont été d'une durée inférieure à 6 mois.

Par ailleurs, il a fait l'objet de trois séjours à la Maison centrale de Château Thierry, le premier en 1999 d'une durée de 9 mois environ, le deuxième fin 2000 d'une durée de 3 mois et le dernier en 2006 d'une durée de moins d'un mois.

Notons que deux expertises présentes au dossier datant de 2008 et 2009 préconisent un placement en UMD.

## PERIODE AU CPSF ANTERIEURE A L'INTEGRATION AU CNE

Rachid BOUBALA a été écroué au Centre pénitentiaire Sud Francilien le 12 mai 2015. Il était attendu à la sortie du véhicule par l'adjointe au chef d'établissement et le gradé en charge du QI-QD, l'intéressé devant intégrer le quartier d'isolement dans la mesure où il est arrivé plusieurs semaines avant le cycle d'évaluation. Dès lors qu'il a aperçu le gradé en charge du QI-QD son attitude à ostensiblement changée, il s'est fermé. Il connaît ce gradé qui était auparavant affecté au QMC notamment pendant la période où il y a été écroué.

Placé au quartier d'isolement, le 13 mai vers 18 heures, soit le lendemain de son arrivée, il a mis le feu à sa cellule. Il a alors été placé en prévention au quartier disciplinaire au vu de son attitude agitée et de sa résolution à réitérer les faits.

Rachid BOUBALA a expliqué qu'il préférerait être au quartier disciplinaire, lieu où il serait moins en contact avec le gradé en charge du secteur.

Le 17 mai, il a pour la première fois jeté ses excréments sur la coursive afin de protester contre la ventilation trop forte.

Il a ensuite jeté ses excréments toutes les nuits, ceci sans réelle revendication.

Outre, cette activité, l'intéressé a régulièrement changé d'avis quant à son souhait de suivre le cycle CNE. Ainsi, un jour il clamait haut et fort qu'il n'irait pas au CNE. Le lendemain, il était vu par un gradé ou le chef de détention de la structure. Il semblait alors se laisser convaincre et acceptait le principe du passage au CNE. Il s'est prêté à ce « jeu » à moult reprises créant un véritable suspense.

Le 1er juin, soit à la fin de sa sanction disciplinaire, il a refusé de sortir du quartier disciplinaire.

Alors que chaque nuit, Rachid BOUBALA projetait ses excréments sur la coursive, chaque jour, le personnel s'escrimait à lui arracher un accord de principe pour le CNE. Avec le recul, cette situation apparaît plus qu'ubuesque. Néanmoins, cette situation illustre parfaitement d'une part, les paradoxes que Rachid BOUBALA est capable de provoquer et d'autre part, son mode de fonctionnement.

Finalement, le 9 juin dans la matinée, il a été vu par l'adjointe au chef d'établissement et la directrice du CNE. Il lui a été clairement indiqué qu'il avait le choix : effectuer ou non le cycle CNE mais que dans l'hypothèse où il ne suivrait pas ce dernier, nous n'étions pas en capacité de l'informer de ce qu'il adviendrait de lui. Il a alors demandé à sortir pour téléphoner. N'arrivant pas à joindre son interlocuteur (en l'espèce un membre de l'OIP), il a demandé à réfléchir. En début d'après-midi, il a fait savoir qu'il voulait se rendre au CNE. Il a intégré la structure vers 14 heures.

9  
22

## C. SYNTHES DES EXPERTISES

### POLE PSYCHOLOGIE CLINIQUE

#### **Expertise psychiatrique réalisée par le Dr Patrick SOLDATI le 28 mars 2008**

La personnalité est marquée par des traits psychopathiques. On retrouve l'impulsivité, l'intolérance à la frustration, l'agressivité au moindre obstacle opposé au sujet, l'inaffectivité. Le sujet est anxieux. Il interroge tout le monde pour avoir des réponses, qui, compte tenu de sa personnalité, ne peuvent jamais le satisfaire. L'instabilité thymique, des traits histrioniques, une versalité apparaissent également. Il est repris d'une précédente expertise la jouissance dans l'accomplissement de la vengeance en décrivant de manière quasi perverse le plaisir éprouvé à entendre gémir sa victime.

Le bilan de sa vie est vide. Il n'y a pas d'étayage familial ni amical. Il n'a rien à perdre et est lui-même perdu. Dans la relation, il est rapidement en proie à des bouffées anxieuses. Il y a une carence du narcissisme primaire, une absence d'intériorisation des conflits et une incapacité à intégrer ses pulsions dans un langage symbolique. Ses troubles du comportement compromettent la sûreté des personnes. Dans ces conditions, il doit être hospitalisé en UMD. Une telle hospitalisation lui accorderait un statut de souffrant et une prise en charge impossible ailleurs.

#### **Expertise psychiatrique réalisée par le Dr Jean Pierre HORS, le 25 octobre 2004**

Il se dirait sociable mais reconnaît ne pas supporter l'autorité. Il apparaît détendu, sthénique. Le contact est facilement établi. Il reste évasif. Il déclare se sentir bien dans sa peau. Il n'exprime pas de culpabilité par rapport aux faits. Par contre, il s'en veut d'être en prison. Il se dit non impulsif. Il paraît capable de réflexion et d'adaptation. L'authenticité de ses propos laisse perplexe et dans le doute. Il ne présente aucun signe de la série psychotique. Les capacités intellectuelles sont tout à fait normales. Il apparaît très bien défendu, des tendances manipulatrices pourraient être bien présentes.

Il apparaît comme un psychopathe intelligent délinquant non intimidable, sans véritable sentiment de culpabilité, exprimant des regrets qui paraissent de circonstance. Il serait le seul élément délinquant d'une famille normale. Il peut présenter une dangerosité pour autrui mais non pour lui-même. Cette dangerosité paraît criminologique. Si évolution il y a, elle ne se traduit pour l'instant que par un certain regret du temps perdu en prison. Le pronostic social paraît réservé.

#### **Expertise psychiatrique réalisée par le Dr Philippe DARBOURG le 28 février 2009**

Il se montre loquace, l'échange ayant pu devenir interminable. L'évaluation de sortie d'UMD permettait d'objectiver une certaine rigidité de pensée, associée à de la réactivité, des attitudes de défiance, parfois de mépris et aussi de prestance... confirmant l'absence de maladie mentale constituée. Il s'est forgé une identité dans le fait d'être un problème pour l'administration pénitentiaire. Le sujet révèle une intelligence très correcte. La mémoire est conservée, les capacités de jugement, de raisonnement et de synthèse l'indiquent pas d'atteinte de l'élaboration psychique. Rien ne vient témoigner d'une décompensation d'un processus psychotique. Ses affects ne sont pas orientés sur un versant dépressif. L'hypothèse est formulée que les dispositions caractérielles ont pu être modifiées ou majorées par la mise en détention. La personnalité va dans le sens d'un caractère paranoïaque de type quérulent : méfiance, psychorigidité, hyperesthésie, fausseté du jugement. Ses échanges relationnels sont la plupart du temps dominés par des attitudes de défiance, de revendication. C'est comme si l'intéressé avait trouvé une sorte d'équilibre précaire dans une identité de victime. Il en résulte une escalade de violence où il attribue la responsabilité à l'autre. Seul le rapport de force est envisageable. Jusqu'au boutiste, il trouve dans cet affrontement une sorte de jouissance sans limite, ayant conscience des difficultés du système pénitentiaire à le contenir. Comme insensible à sa propre souffrance, il n'est plus perméable à la souffrance de l'autre. Ce

positionnement le rend inaccessible à toute remise en cause. Sa vie émotionnelle apparaît comme suspendue. Son fonctionnement psychopathologique renvoie à une hypersensibilité et une hypersensitivité sur fond de caractère pathologique à fonctionnement paranoïaque. Ses défenses, particulièrement rigides ne laissent place à aucune forme de compromis. Il est quasiment sûr que le maintien en détention le maintienne dans cette logique sans aucun espoir de renoncement ni de remise en cause, au moins dans l'immédiat.

*P. Maillard, psychologue clinicienne*

## II. BILAN DU CYCLE

### A. OBSERVATION ET EVOLUTION PENDANT LA SESSION

#### PRESENTATION

*(présentation physique, hygiène, cellule)*

La première rencontre avec Rachid BOUBALA peut surprendre tant son physique ne correspond pas à l'idée que tout professionnel peut se faire au regard de ces agissements. En effet, son parcours est marqué par des violences répétées. De plus, l'intéressé est capable de vivre au milieu de ses excréments. Même si ce dernier prend garde à ne pas salir son espace vital, le sas entre la grille et la porte de sa cellule du quartier disciplinaire est souillé. De plus, l'odeur est constante pour les agents comme pour lui.

Par conséquent, et peut être de façon naïve, nous ne nous attendions pas à nous retrouver face à un homme au physique soigné ne paraissant nullement marqué par les années d'isolement et de quartier disciplinaire et ceci tant sur le plan physique que moral. Très rapidement, la première image s'imposant lors de la rencontre avec Rachid BOUBALA est sa force psychologique indéniable.

Lors des 15 jours passés au centre national d'évaluation, Rachid BOUBALA a effectué plusieurs lessives par jour. Sa cellule était propre. Néanmoins, il n'a pas défait tous ses cartons. Pour autant, ses affaires étaient rangées avec soin et organisées à l'intérieur des cartons. Les documents sont classés.

Il s'est régulièrement vêtu de tee-shirts arborant des slogans tel que « en liberté provisoire ». Il s'est, par ailleurs, beaucoup plu à se vêtir de bermudas plus ou moins courts, peut être dans l'idée d'observer nos réactions.

La première après-midi au CNE a été une après midi de revendication. Rachid BOUBALA n'a eu de cesse de vouloir partir en invoquant différents motifs. Il n'a pas été reçu par la direction. En revanche, nous avons accédé à ses demandes notamment s'agissant de ses cantines et de la télévision.

Le lendemain, en début d'après-midi il a rédigé un courrier pour indiquer qu'il souhaitait quitter le CNE. Il a été vu par la directrice et l'adjointe du CNE alors qu'il se trouvait seul en promenade. Après une longue discussion et l'assurance qu'il serait reçu dans les 24 heures par un membre de l'encadrement dès lors qu'il ferait un courrier, il a accepté de rester. Nous avons fait droit à sa demande car cela semblait l'apaiser.

Dès lors, les jours qui ont suivi, Rachid BOUBALA est apparu détendu. Il lui a été prêté une console de jeu. N'ayant jamais joué avec un tel objet, le fonctionnement lui a été expliqué par deux

M  
22

agents. Chaque jour, il s'est rendu en promenade et a cette occasion, il a pu échanger avec quelques personnes détenues. Il a échangé avec les agents sans être dans la confrontation. Il a, toutefois, expliqué à chaque agent comment il préparait sa mixture à base de ses excréments et comment il opérât pour projeter cette mixture. Il a semblé prendre un certain plaisir à s'épancher auprès des agents, ses propos étaient emprunt d'une certaine délectation.

Le lundi suivant, soit le 15 juin, marquant le début de sa deuxième semaine de présence au CNE et le début de la session, il a refusé de se rendre à l'accueil collectif se tenant à 14 heures en invoquant un rendez vous avec son avocate à 15 heures 30 (rendez-vous effectif).

Le 16 juin, il a accepté de se rendre à un rendez-vous avec la CPIP mais il est resté peu de temps prétextant l'envie de se rendre aux toilettes.

Parallèlement son comportement à l'égard du personnel de surveillance a changé insidieusement et progressivement. Il a commencé à provoquer certains personnels. Avec le recul, il est possible d'affirmer qu'il a adapté ses provocations à la personnalité des agents. De même nous émettons l'hypothèse qu'il a sciemment choisi les agents qu'il provoquait car il savait que ses provocations allaient avoir un écho chez ces derniers.

Interrogé par la directrice du CNE sur son attitude à l'égard des agents, il a d'abord nié. Puis, il a déclaré testé les agents sous prétexte de savoir à qui il avait à faire. Il a affirmé que ce « test » était plus difficile au CNE qu'ailleurs. Il a semblé, néanmoins, très fier de dire qu'au bout d'une semaine il avait cerné tous les agents à l'exception de quatre (ce dernier élément a paru le contrarier).

Le 18 juin, il a accepté de rencontrer la psychologue du travail.

Cependant, il a poursuivi son attitude de défiance à l'égard des surveillants. Ainsi, il a passé plusieurs matinées à se rendre 6 ou 7 fois au téléphone de préférence en attendant que l'agent soit seul à l'étage alors qu'il sait pertinemment que l'ouverture de sa cellule se fait obligatoirement à deux. Il a également incité certains agents à lui ouvrir seul. Il a invité des agents à en découdre dans sa cellule. Alors qu'il était au téléphone avec sa « compagne », il a demandé à un agent qui passait sur la coursive s'il était homosexuel. Il a mimé des actes obscènes à d'autres. Il s'est plu à signifier aux agents qu'il pouvait tout obtenir de la direction. Les provocations ont été multiples et incessantes.

Le 23 juin, Rachid BOUBALA a demandé à reporter dans la journée l'entretien avec la psychologue clinicienne car il souhaitait se rendre à la bibliothèque. Il n'a pas été fait droit à sa demande.

En fin d'après-midi, il a refusé de réintégrer sa cellule et avait quelques heures auparavant écrit un courrier à la direction où il indiquait vouloir mettre fin à l'évaluation CNE. Le prétexte invoqué est le prétendu vol d'une carte postale lui étant adressée et qui ne lui a jamais été remise. Suite à ce refus de réintégrer, il a été placé le 23 juin au quartier disciplinaire. Dans la nuit du 23 au 24 juin, il a projeté ses excréments. Depuis, chaque nuit, Rachid BOUBALA guette les rondiers de nuit afin de projeter sur eux ses excréments. Sa cellule comme la coursive sont souillées.

## ANALYSE DU POLE SURVEILLANCE

*Sont repris sous ce titre, les observations de trois surveillants du CNE*

En premier lieu ; Rachid BOUBALA se montre sous son meilleur jour : il discute avec calme et politesse avec l'agent. Sujet de conversation : de tout : en fonction du type de surveillant en face de lui : la cuisine antillaise (agent d'origine antillaise), chinoise (agent d'origine asiatique), l'économie (superficielle), le Maghreb, etc. Il se met sur "la même longueur d'onde" que l'agent dans le but

12  
22

d'avoir son attention.

Ensuite, lorsque l'agent est à l'aise, plus tard, il commence à poser des questions (les activités du CNE, le courrier, les mouvements, etc.). L'agent prend le temps de lui expliquer posément le fonctionnement du CNE mais si l'explication ne lui plaît pas et ne va pas dans son sens, il pense que l'agent lui raconte des « bobards », lui monte un film et il se met à comparer les agents entre eux. Un tel agent vaut 1 film Hollywoodien, un autre 3 (C'est un agent de l'équipe1 qui m'a informé de cette comparaison).

En résumé : Il titille les agents et essaie de les mettre mal à l'aise afin de cerner leur réaction et voir jusqu'où il peut aller. Il teste les agents.

Monsieur BOUBALA a été surpris par le manque de notoriété escompté au CNE.

Dès son arrivée, il a eu un comportement machiavélique, étayé par de la provocation, directe ou indirecte. Il pousse à l'usure les agents sous une forme de contrainte morale journalière. Observateur il cherchait les failles lors des différents mouvements ou séance d'activités.

A de multiples reprises il a signifié ne pas vouloir réintégrer sa cellule afin de diminuer l'effectif des agents sur le retour promenade pour les mettre en difficulté. L'anticipation du personnel a permis la mise en échec de ces agissements.

Il est calculateur:

Lorsqu'il se comporte bien avec un agent c'est purement pour créer de la discorde, car selon lui ils se rejettent la responsabilité de son comportement, il affirme les atteindre psychologiquement en imposant cette contrainte de vivre avec son odeur.

Monsieur BOUBALA est bien entendu manipulateur et joueur mais à surtout besoin de reconnaissance et d'être au centre de l'attention. Il est prêt à tout pour que l'on parle de lui, et surtout en mal parce que c'est plus facile pour lui. Tout son parcours pénitentiaire est émaillé d'échecs et plutôt que d'inverser la tendance, il en a fait sa spécialité. Il se réjouit d'être, d'après ses dires: "dans le top 5 des détenus les plus difficiles à gérer". Cela lui donne l'impression d'être bon dans un domaine.

Son regard pétille lorsqu'il raconte ses anecdotes de jets d'excréments. Il provoque les personnels après les avoir observés mais ne franchi pas certaines limites du règlement et se délecte de voir leur impuissance face à certaines situations. Il pense tirer les ficelles et se sent important.

Il est devenu un "personnage célèbre" l'administration pénitentiaire. Dehors, il n'aurait pas toute cette attention et en est conscient. C'est pour cela qu'à mon sens, il n'a pas l'intention de changer son comportement.

## ANALYSE DU POLE SPIP

**Au cours de cette évaluation, le pôle SPIP n'a rencontré monsieur BOUBALA qu'à une seule reprise, lors d'un entretien qui a duré quelques minutes.** Monsieur avait été prévenu de notre demande d'entretien le matin même et s'est montré peu motivé à y venir. Selon le pôle de surveillance, il était alors occupé à jouer à la console et l'idée d'interrompre sa partie le dérangeait quelque peu. Il se décidait toutefois à venir nous rencontrer. Dans la cour il se montrait pressé de rejoindre le bureau d'entretien, poussant sur chaque grille avant que le surveillant ne les ouvre, faisant de même avec la porte de la salle d'entretien. **Il paraissait agité, voire énervé.** Une fois assis, **il montrait peu de motivation à répondre à nos questions.** Il nous expliquait qu'il se devait de téléphoner à 10h30 et s'inquiétait donc de pouvoir accéder à l'heure prévue à la cabine. Nous lui indiquions qu'un entretien de 30 minutes était tout à fait envisageable et que nous y mettrions fin

13  
22

afin qu'il puisse appeler. De plus, nous nous étions engagés à prévoir les prochains entretiens par une convocation la veille, ce qui semblait lui convenir.

Nous nous sommes présentés à lui avant de lui demander son ressenti quant à l'évaluation. **Les réponses étaient fermées:** «oui» ou «non», **monsieur n'était visiblement pas disposé à échanger.** Il nous indiquait toutefois réfléchir à un futur lieu de détention avec l'aide de Mme GUBLIN, qu'il qualifie comme étant «sa compagne», résidant dans la région de Troyes. Il refusait de nous faire part de sa réflexion sur ce point. Il ne souhaitait pas nous communiquer les coordonnées de madame GUBLIN afin que nous les ayons dans le dossier SPIP. Il refusait également de parler de son parcours judiciaire et aux questions posées répondait: « je ne sais pas » ou « je m'en fous ». Si au début de l'entretien, son regard était fixe et soutenu, il se détachait progressivement de nous, montrant un **désintérêt total. Il finissait par se lever pour nous déclarer qu'il devait se rendre aux toilettes, sans clore l'entretien.** Il demandait directement au surveillant de le reconduire en cellule. Le surveillant nous avertissait par la suite qu'il refusait en réalité de poursuivre l'entretien sans en donner le motif exact. Il ne s'excusera aucunement de ce comportement.

Reçu le lendemain par la directrice adjointe pour notamment faire le point sur cette attitude, il manifestait sa volonté de ne plus nous rencontrer, estimant que les réponses à nos questions se trouvent dans son dossier.

Monsieur BOUBALA n'a pas rencontré le SPIP depuis de nombreuses années. Il a pu parfois être vu lors d'entretiens d'accueil mais le peu d'éléments récoltés dans les dossiers SPIP qui nous sont parvenus à Réau, nous montrent qu'il a probablement mis fin de lui-même à l'entretien quand il n'a pas refusé la rencontre. **Monsieur ne s'engageant actuellement pas dans une démarche d'insertion et ne se projetant pas dans le futur, le SPIP ne représente pas un intérêt selon lui et il le fait savoir.** L'échange a été possible lors d'un entretien avec le pôle SPIP au CNO de Fresnes il y a presque 5 ans ce que révèle notre collègue dans la synthèse réalisée à l'époque mais le constat d'échec de l'évaluation, bien qu'il ne soit pas uniquement imputé à l'intéressé, est noté. Deux entretiens ont également pu avoir lieu avec le SPIP lorsque monsieur BOUBALA se trouvait au QMC de Réau mais uniquement dans le cadre de demandes d'octroi d'UVF, donc dans son intérêt pour l'obtention de celles-ci. Les entretiens étaient brefs et concernaient uniquement la demande de l'intéressé sans possibilité d'échanger sur d'autres éléments.

La situation semble avoir peu évolué positivement pour monsieur BOUBALA et les mêmes observations sont notées depuis: la difficile gestion en détention qui induit des transferts successifs ne permettant aucune prise en charge sur le long terme; une opposition systématique de la personne détenue à envisager un avenir autre qu'en détention; Une incapacité à se contenir pour atteindre un objectif quel qu'il soit; le recours à des actions (menaces, outrages, jets d'excréments, manipulations...) dans le but de fragiliser les différents personnels.

**Incapable de parler de son passé et d'envisager son avenir, thèmes principaux de l'évaluation au CNE, il ne démontre pas de volonté d'investissement et de sortie de la spirale négative qu'il a créée seul et dont il ne veut pas admettre qu'il en est à l'origine.**

**Le peu de maintien des liens avec l'extérieur, en dehors de contacts institutionnels comme avec l'OIP et des relations avec sa compagne rencontrée en détention il y a quelques années, est inquiétant. La rupture avec sa famille qu'il semble expliquer par une volonté de protection est préoccupante.**

Monsieur BOUBALA est arrivé à Réau un mois avant le début du cycle d'évaluation, ce qui n'a pas été profitable. Il a ainsi plusieurs fois changé d'avis durant ce temps d'attente sur son souhait ou non de rejoindre le CNE, montrant jusqu'à son arrivée sa volonté de maîtrise de la décision. Monsieur BOUBALA a-t-il pu avoir peur de cette évaluation et donc mettre en échec celle-ci, par peur d'être mis face à des réalités et des contradictions? Ou simplement, s'agissait-il pour lui d'un moyen de

14  
22

rejoindre un nouvel établissement pour y reproduire ses comportements habituels et perturber le fonctionnement de la détention, sachant que le CNE est en lien direct avec EMS?

L'évaluation est une fois de plus un échec et il nous est impossible d'effectuer une proposition d'affectation. L'état d'esprit de monsieur BOUBALA ne nous rassure pas quant à une future détention sereine. Sa capacité à tenir des engagements reste problématique.

N. HEDON, CPIP

## ANALYSE DU POLE PSYCHOLOGIE CLINIQUE

*Ce qui suit se veut une note clinique et ne doit pas être prise en considération de manière isolée. Elle devra faire l'objet d'une pondération avec les autres éléments du dossier pour toute décision concernant la gestion de cas du sujet.*

Monsieur BOUBALA a été convoqué en entretien avec le psychologue clinicien par transmission de document écrit la veille. Cet usage n'est pas systématique mais plutôt réservé à des profils réfractaires ou qui ont un rythme de vie qui coïncide mal avec les horaires du CNE. La veille, il a été reçu en entretien par la directrice du CNE. Et des échanges semblent avoir été possibles. Avant d'être appelé en entretien, l'intéressé aurait critiqué les horaires pratiqués au CNE et demandé à se rendre à la bibliothèque, plus tôt que l'horaire correspondant à son tour. Il a obtenu d'y aller, ce qui permettait de désamorcer cette 1ère tentative d'opposition mais lui accordait néanmoins comme une faveur que n'importe quel détenu ne se serait pas vu octroyer. Quand l'intéressé a été appelé pour l'entretien, il a écrit sur la convocation remise qu'il demandait un report au prétexte qu'il ne voulait pas quitter son activité. Or, cette activité n'étant pas considérée comme encadrée, il est convenu que tout entretien d'évaluation a priorité. Il en était tout à fait informé. Il a maintenu son refus. Par conséquent, l'entretien n'a pas pu avoir lieu. Il n'a pas pu être reconvoqué puisqu'il a rejoint le quartier disciplinaire depuis.

Voici ce que nous pouvons émettre comme hypothèses, telles que nous avons pu observer les interactions au cours du cycle, tout en invitant à la prudence puisqu'il n'a pas été possible de le rencontrer directement dans le cadre d'un entretien. Les précédentes évaluations à Fresnes, ainsi que les expertises, mettaient déjà en lumière son attitude et la difficulté de l'administration à proposer une réponse **cohérente** parmi les personnels et dans la durée. De prime abord, la cohérence est souhaitée ; au contact de l'intéressé, elle ne parvient pas à se maintenir. Seule une analyse des pratiques quasi contiguë au travail au quotidien pourrait participer à soutenir les agents et produire peut-être un effet.

L'intéressé semble **dédaigneux** et critique envers le travail d'évaluation au CNE, comme en témoignent certains propos recueillis par les surveillants. Il semble n'avoir absolument pas évolué. Il est possible que ses manifestations soient moins immédiatement dans l'agir que dans la manipulation, usant de méthodes plus sournoises, moins incommodes mais très efficaces. Il apparaît comme un individu démesurément **tenace**, adoptant invariablement les mêmes recours, ne laissant rien transparaître. Il est de toute évidence **désemparant** pour les agents qui sont renvoyés à leur propre **impuissance**. Il se montre particulièrement **stratège**, dans la mesure où il pousse à des compromissions, ou du moins des négociations, qui lui permettent d'être conforté dans ses mécanismes relationnels. Il apparaît comme un **monolithe** sur lequel la pénitencière n'a aucune prise. Il est particulièrement observateur de ce qui se déroule autour de lui, repère les failles

15  
/ 22

individuelles autant que celles du fonctionnement d'équipe. Par exemple, la direction (quelle qu'elle soit) fait, dans un premier temps, l'objet d'égarés, il suscite alors un intérêt, la curiosité, tandis qu'il met bon nombre d'agents à l'épreuve et suscite auprès d'eux la colère, le dégoût, l'incapacité à réagir.

La finalité de ses conduites semble aller au delà du simple enlèvement récurrent dans les excréments. Il se révèle très **clivant** vis à vis de l'administration pénitentiaire. Ainsi, il réserverait ses comportements scatologiques à certains surveillants et en préserverait d'autres. De fait, certains personnels peuvent avoir du mal à comprendre l'aversion qu'il suscite et maintenir un contact correct avec lui, tandis que d'autres, directement affectés, le diabolisent et sont atteints psychiquement. Il peut y avoir une oscillation entre curiosité, dégoût et crainte. Ainsi, il génère du conflit au sein des équipes, ce qui a des répercussions bien plus puissantes que les simples projections d'excréments. Il se situe au delà des nuisances immédiates et visibles et cause des dégâts dévastateurs à plus long terme. Il semblerait que Monsieur BOUBALA parle très volontiers de lui-même, avec **délectation** même ; susciter le dégoût dans le regard de l'autre lui procure de toute évidence de la jouissance.

Au CNE, il n'y a pas eu de jets d'excréments. Il a trouvé des dérivatifs avec de l'encre par exemple. Psychiquement, il a provoqué la même usure. Il a eu accès à la **Xbox** (jeux vidéo) en cellule, qu'il ne connaissait jusqu'alors pas. Il est possible que cette autorisation n'ait finalement fait que le conforter dans une attitude de jeune enfant. Tout comme son régime alimentaire très axé sur une alimentation infantile, le rapport aux excréments et l'expression de la toute puissance peuvent le laisser présager. Il n'aurait pas accepté la frustration d'être interrompu dans son jeu. Il y a adhéré massivement, cela ne requérant pas d'effort particulier et permettant de mettre en suspend brièvement ses comportements habituels.

Il ne se sent capable d'**aucun compromis** et le reconnaît volontiers. Il semble qu'il s'agisse justement d'une conduite délibérée et, qu'étant donné sa réputation, il n'ait pas grand chose à faire pour qu'on le croit incapable du moindre effort. Il est fortement possible qu'il n'ait aucun intérêt à accéder au moindre compromis, au risque de perdre ce pouvoir et cette toute puissance. Il sort de tout conflit gagnant dans la mesure où il considère qu'il n'a rien à perdre et où chacun évite de se montrer trop contraignant vis à vis de lui. Ceux qui sont amenés à le côtoyer, sans le souhaiter, lui octroient une marge substantielle.

Il ne se conçoit **que comme un détenu**. Il y fait allusion à la moindre occasion. Il ne peut pas être dans un autre rôle. C'est la seule identité qu'il revendique. Il semble impossible d'aborder une autre thématique que le quotidien de la détention et son comportement. Il est égaré dans cette voie. Il se situe uniquement **dans l'instant** sans possibilité de revenir sur le passé ou se projeter dans l'avenir. Il n'existe aucune souplesse dans son fonctionnement ; la rigidité de sa pensée conduit à sa réactivité, de la défiance, du mépris quasi systématique.

Rachid BOUBALA serait apparu totalement **désaffecté** quelque soit la thématique abordée. Aucune souffrance ne transparaît. Tout comme antérieurement, son impulsivité, son agressivité, son in-affectivité et égocentrisme demeurent au premier plan. Son pronostic est mal engagé.

*P. MAILLARD, psychologue clinicienne*

## ANALYSE DU POLE PSYCHOLOGIE DU TRAVAIL

16  
22

Nous avons rencontré monsieur BOUBALA lors d'un unique entretien d'une heure.

Ce dernier avait été averti auparavant par le biais d'une convocation, toutefois, le jour de l'entretien monsieur BOUBALA a négocié la rencontre dans la mesure où il s'est assuré qu'il pourrait sortir en promenade après notre entretien, il s'assurait ainsi d'effectuer un entretien relativement court (soit une heure).

Avant même notre rencontre nous avons pu constater la volonté de monsieur BOUBALA de contrôler la situation et d'imposer son fonctionnement.

Une fois installé en entretien, le contact ne s'établit pas aisément, monsieur BOUBALA observe silencieusement et écoute son interlocuteur sans rien laisser paraître si ce n'est une attitude qui pourrait être interprétée comme quelque peu hostile.

Dans un premier temps, il nous signifiera qu'il ne comprend pas la finalité de nos rencontres sur un ton dénué d'agressivité mais pour le moins provocateur, laissant apparaître un certain amusement dans sa tentative de déstabiliser son interlocuteur. Au terme de 20 minutes de ce type de tentatives infructueuses, monsieur BOUBALA (se lassant finalement ou baissant sa garde) finira par entrer véritablement dans l'entretien.

D'emblée, nous constaterons la difficulté de monsieur BOUBALA à se projeter sur l'extérieur et l'avenir. En effet, notre entretien n'a pas suivi une trame habituelle et nous avons finalement peu parlé du parcours scolaire et professionnel de monsieur BOUBALA. Nous avons tenté de lui expliquer que notre intérêt se portait sur sa vision du monde, la place qu'il accorde à l'activité professionnelle d'une manière générale et ses projections vers l'extérieur et l'avenir.

Ainsi, très vite, nous nous apercevons que son monde tourne exclusivement autour de la détention. Il apparaît dans un manque de volonté et de façon plus inquiétante dans une incapacité à se projeter sur l'extérieur et sur l'avenir.

Lorsque nous le faisons remarquer à monsieur BOUBALA, celui-ci se retranche derrière sa fin de peine lointaine (2039) qui l'empêcherait, pour se protéger, de réfléchir à l'avenir.

Dès lors, dès que nous aborderons les représentations sociales et les valeurs de monsieur BOUBALA, ce sera uniquement sous le joug de la détention.

Interrogé sur son idéal professionnel, il nous répondra « être fonctionnaire pour être payé à rien foutre », à l'investigation nous constaterons que monsieur BOUBALA cible le poste d'auxiliaire bibliothécaire qu'il assimile, de façon confuse mais l'assimilation est bien présente, à un poste de fonctionnaire de l'administration pénitentiaire.

En effet, de façon surprenante, nous constaterons que monsieur BOUBALA se positionne au même niveau que le personnel de l'administration pénitentiaire, il semble s'y assimiler ; on constatera à ce titre qu'il utilise le même vocabulaire, le même jargon que celui utilisé par l'administration pénitentiaire.

Monsieur BOUBALA nous affirmera que les missions d'un poste (en détention, puisqu'il se trouve sans l'incapacité de généraliser son propos à la vie hors des murs) lui importent peu. Cependant, nous constaterons que le travail en atelier ne lui convient pas car il refuse les cadences au rendement et le fait d'être tributaire d'une tiers personne (ce qui pourtant est quasiment systématique dans le monde du travail).

A n'en pas douter, les contraintes et la hiérarchie au travail sont, tout comme dans son quotidien, de véritables problématiques auxquelles il refuse de se soumettre sous peine de modifier son image de « Rachid Boubala de l'administration pénitentiaire ». A ce titre, monsieur BOUBALA n'apparaît pas toujours authentique, cherchant à répondre à l'image que se fait l'administration pénitentiaire de lui et non pas à ce qu'il pense véritablement. Nous venons même à douter que monsieur BOUBALA puisse se définir en dehors de l'univers carcéral tant il cherche à conserver son rôle au sein de l'institution pénitentiaire.

Ainsi, face à nous au cours de cet entretien, il ne définit son identité qu'à travers le prisme de l'univers carcéral.

Par ailleurs, il apparaît que l'environnement de travail soit déterminant pour monsieur BOUBALA, en effet, il souhaite apparaître sous le jour d'un détenu instruit, bénéficiant d'un certain niveau. C'est la raison pour laquelle seul un poste d'auxiliaire bibliothèque pourrait lui convenir.

L'univers du livre semble l'attirer, à ce propos il se dit lecteur régulier, passionné par l'histoire et plus précisément la seconde guerre mondiale, cependant il ne parviendra pas à nous expliquer véritablement pourquoi (« c'est une période qui concerne tout le monde et qui intéresse tout le monde » allègue-t-il en guise d'explication comme pour ne pas se dévoiler).

Cependant, si un poste de travail en bibliothèque lui était confié, monsieur BOUBALA précise qu'il refuserait d'effectuer la gestion de stock d'emprunt des livres dans une volonté farouche de s'opposer à l'administration pénitentiaire qui selon-lui infantilise les détenus « chacun doit être responsable des emprunts qu'il fait et doit avoir conscience que s'il ne rend pas les livres, il pénalise les autres » explique-t-il presque naïvement. Il s'agit sans doute plutôt d'une volonté de provoquer et de se positionner dans l'opposition avec l'institution.

Ce fonctionnement apparaît donc pour le moins ambivalent : il souhaite obtenir un poste de travail mais refuse de l'exécuter dans son intégralité et l'affiche ostentatoirement, on peut donc douter de la volonté de monsieur BOUBALA à occuper un tel poste.

Par ailleurs, il expliquera qu'une reprise d'étude pourrait l'intéresser, notamment la préparation du DAEU en vue de l'examen (ce qu'il avait entrepris mais non abouti au sein de la maison centrale de Poissy) mais ceci apparaît incertain et à l'unique condition qu'il puisse être encadré et suivi par des enseignants (soit pas uniquement par correspondance), signant ainsi sans doute l'anticipation des difficultés de niveau auxquelles il pourrait être confronté.

C'est à cette occasion qu'il nous précisera être détenteur d'un CAP BEP de couvreur obtenu chez les compagnons du devoirs ce dont il semble fier.

Le dossier de l'intéressé nous apprend qu'il aurait effectué une scolarité sans difficulté, sans redoublement, sans problème de comportement.

Il aurait effectué son compagnonnage (formation pratique relativement prestigieuse) de l'âge de 15 à 18 ans en tant que couvreur zingueur chez les compagnons du tour de France à Reims.

Il n'a d'ailleurs pas effectué son service militaire car il était en apprentissage au moment de l'appel.

Par la suite, monsieur BOUBALA n'a pas travaillé ou alors ponctuellement en tant que vendangeur saisonnier.

Concernant ses valeurs professionnelles, et contrairement à ce qu'il affiche, le statut social semble très important pour lui. En effet, il fait attention à l'image qu'il renvoie, ce qui explique d'ailleurs son besoin de contrôle sur les situations, il affiche également son intérêt pour l'histoire, sa relation avec l'ex-intervenante en bibliothèque (il aime à rappeler sa fonction), son propre intérêt pour la lecture et son unique intérêt professionnel : le poste d'auxiliaire bibliothécaire, tout ceci contribuant à créer l'image d'une personne détenue cultivée.

Dans l'ensemble, nous constaterons que monsieur BOUBALA cherche à garder le contrôle, à se présenter comme un détenu cultivé et apparaît envahi par la détention, à tel point qu'il ne peut parler de la vie hors des murs et ne parvient pas à se projeter.

Il semble se placer à égal avec les directeurs de l'administration pénitentiaire, il affiche partager les mêmes informations et étale sa connaissance précise du monde carcéral.

S'il aime exposer son point de vue, nous constatons qu'il parle peu de lui. Monsieur BOUBALA se connaît-il seulement ou uniquement à travers le statut que lui offre l'administration pénitentiaire ? Statut qu'il n'a d'ailleurs sans doute jamais trouvé à l'extérieur.

On notera également la tendance de monsieur BOUBALA à imposer son point de vue et son manque d'empathie, ainsi il est persuadé que quiconque apprécierait le fait d'être « payé à rien faire » sans que cela puisse manquer de sens ou ne soit pas valorisant. Par ailleurs, monsieur BOUBALA semble avoir du mal à se projeter dans des situations sociales, de groupes.

Afin de l'amener à réfléchir sur ses valeurs et attentes (professionnelle et sociales) nous avons

18  
22

proposé à monsieur BOUBALA de répondre à un questionnaire, ce qu'il acceptera volontiers, il nous renverra le document dûment et proprement complété très rapidement par le biais des surveillants.

Cependant, compte tenu de son placement au quartier disciplinaire, nous n'aurons pas l'occasion de lui faire un retour sur ses réponses et d'obtenir ses explications.

Toutefois, interrogé sur ce qu'il attend fondamentalement d'un travail, monsieur BOUBALA répond en priorité :

**Une gestion de mon temps et de mon espace** : organiser son temps et son espace autant physique que psychologique autour du travail et avoir le choix de cette modulation. Le rythme de vie est basé sur le travail.

**Des relations interpersonnelles** : rencontrer des gens (collègues, supérieurs, clients) faire des connaissances, entrer en relation avec d'autres personnes de façon formelle et informelle.

**Un rôle clé** : faire du travail une référence d'appui pour les autres rôles de la vie tels que les rôles parental, affectif, social ou associatif.

**Des réalisations** : faire évoluer les choses et voir les résultats de ce que l'on fait en y laissant sa marque.

**Un sens à ma vie** : trouver dans son travail une raison de vivre, une quête de sens, un sentiment de plénitude et d'accomplissement.

**Un revenu** : gagner de l'argent et augmenter son pouvoir d'achat.

**Un statut** : obtenir une reconnaissance sociale qui procure plus ou moins de respect et d'admiration.

Cependant, au cours de nos échanges, le revenu et surtout le statut nous sont apparus bien plus importants dans ses valeurs.

Compte tenu du placement au QD, nous n'avons pas eu l'occasion de faire passer à monsieur BOUBALA un test d'évaluation du potentiel intellectuel, ce que nous regrettons car les expertises de monsieur BOUBALA n'identifient un niveau intellectuel qu'à partir des échanges, sans outils objectifs :

- l'expertise psychiatrique de 2009 indique selon la qualité du discours de monsieur BOUBALA et la nature de ses propos une intelligence très correcte.

- l'expertise psychiatrique de 2008 évoque des capacités intellectuelles tout à fait normales « elles pourraient même être assez bonnes ».

Nous n'aurons toujours pas une évaluation objective des capacités de monsieur BOUBALA qui pourraient être différentes de l'impression qu'il donne en entretien.

Par ailleurs, on ne note que deux tentatives d'investissement de formation jusqu'à présent en détention : celle de pâtissier et le brevet d'état d'éducateur sportif en 2000.

Monsieur BOUBALA n'apparaît pas d'avantage stimulé à ce jour pour mettre en place un parcours d'exécution de peine sensé et constructif, il s'agirait même du contraire puisque son parcours apparaît manquer cruellement de sens (monsieur BOUBALA n'a de cesse d'augmenter son quantum de peine ; il aborde son fonctionnement provocateur et inadapté en détention mais assure qu'il ne s'agit pas d'un combat contre l'administration pénitentiaire, ni du fait de défendre un quelconque idéal ou de dénoncer quoi que ce soit si ce n'est sa propre intolérance à la frustration, la question du sens et de la finalité de ce fonctionnement reste donc entière).

Tout porte à croire qu'il estime plus ou moins consciemment que sa place est en détention, qu'il s'y est fait un nom et construit un statut, voir une légende qui le valorise. Il ne semble pas identifier d'autre source de valorisation dans son existence si ce n'est son compagnonnage et le fait de fréquenter une femme qu'il présente comme instruite.

Enfin, à travers l'observation du comportement de monsieur BOUBALA durant le cycle et notre

13  
12

échange le fonctionnement de l'intéressé demeure pour nous mystérieux et dénué de sens sauf s'il permet de lui attribuer un statut dont il ne bénéficierait pas en dehors des murs.

Nous nous questionnons sur la possibilité d'un fonctionnement pervers (nous regrettons que notre consœur psychologue clinicienne n'ait pas pu le rencontrer pour nous éclairer à ce sujet) puisque monsieur BOUBALA semble se jouer voir prendre plaisir à provoquer, mettre l'autre dans une position d'inconfort, le rabaisser, le contrôler, le manipuler et l'amener à satisfaire ses désirs (ce qu'il semble avoir tenté de faire avec nous durant les 20 premières minutes d'entretien).

Si des troubles psychologiques étaient avérés une affectation au sein du centre de détention de Château Thierry pourrait apparaître opportune, une telle affectation pourrait lui renvoyer son dysfonctionnement et rompre avec une certaine forme de privilège ou à tout le moins d'attention particulière accordée.

La capacité et la volonté de monsieur BOUBALA à respecter des engagements semble aujourd'hui encore inenvisageable.

*E. PETITEAU, psychologue du travail*

### III. CONCLUSIONS ET PROPOSITIONS D'AFFECTATION

Rachid BOUBALA a été écroué le 6 septembre 1996. Il a été initialement condamné à 2 peines correctionnelles, l'une de 2 ans d'emprisonnement, la deuxième de 3 ans. Il avait alors 20 ans. Rachid BOUBALA comptabilise, aujourd'hui, 30 peines correctionnelles sur sa fiche pénale. Toutes ses peines sont la résultante de son comportement en détention.

Agé de 39 ans et après plus de 18 ans écoulés depuis son écrou initial, il est actuellement libérable le 27 février 2039.

Ce parcours ne peut qu'interpeller. L'évaluation de Rachid BOUBALA a permis de mettre en exergue son fonctionnement et certainement ses principaux traits de personnalité. Néanmoins, elle n'a livré aucune clé de compréhension à l'image des expertises présentes au dossier datant de plusieurs années mais décrivant pleinement l'homme que nous avons pu rencontrer.

Malgré une certaine méfiance, il dialogue très facilement, particulièrement, avec les membres de la direction. Néanmoins, ses propos restent assez superficiels et quand bien même, ils ne le sont pas, ces derniers sont centrés exclusivement sur sa vie carcérale. Nous avons tenté de le faire parler de sa vie avant la détention. Il est en capacité de parler des compagnons du Devoir mais se refuse de parler de sa famille ou encore de son enfance. Il indique avoir toujours des nouvelles de celle-ci, ce dont nous doutons fortement. Il est à noter que le peu d'éléments relatifs à sa biographie dans les expertises réalisées précédemment livre une histoire lisse, sans événement significatif.

Les seuls éléments d'ordre personnel que Rachid BOUBALA livre sur lui même sont toujours liés à sa détention. Il paraît hermétique à son passé avant la détention, ce qui le protège très certainement. Il n'y a pas ou plus « d'extérieur » pour lui. Sans réel lien avec sa famille, son histoire passée, il est coupé de tout ce qui pourrait susciter une réelle émotion et le fragiliser sur le plan psychologique.

Au delà de la rupture familiale, il est réellement coupé de la vie extérieure. Les liens qu'il entretient sont exclusivement avec des personnes liées au monde carcéral : l'OIP, un membre du contrôle des lieux privatifs de liberté et son avocate. Il reste madame GUBLIN rencontrée à la maison centrale de Clairvaux. Il présente celle-ci comme sa compagne, néanmoins, occupe-t-elle réellement cette place ? Le lien est épistolaire et téléphonique. Il y a eu quelques parloirs et une UVF. Cependant, à aucun moment, l'intéressé n'a demandé à avoir des parloirs avec celle-ci au CPSF alors qu'elle est déjà venue. Il n'a jamais fait part dans ses propos d'un quelconque projet avec celle-ci à l'exception

20/29

de son souhait d'être affecté à la maison centrale de Clairvaux pour être plus proche d'elle. Néanmoins, nous nous interrogeons réellement sur les réelles motivations poussant Rachid BOUBALA à vouloir être affecté dans cet établissement dans la mesure où les parloirs n'ont pas l'air de revêtir une si grande importance pour lui. Encore une fois, les parloirs pouvaient être mis en place au CPSF. Il a indiqué qu'il ne le ferait pas car cela pouvait être source de problème car un parloir s'était mal déroulé lors de son premier séjour au CPSF et qu'il ne pouvait pas se permettre d'avoir des incidents ! Ces propos ne peuvent qu'interpeller. Incendier sa cellule, lancer ses excréments sur un auxiliaire ou refuser de réintégrer sa cellule ne sont ils pas des incidents ? Enfin, il est intéressant de voir la considération que porte Rachid BOUBALA à la profession de Madame GUBLIN. Il appréhende le métier de bibliothécaire comme un poste permettant de ne rien faire et d'attendre que le temps passe en lisant. Il s'est exprimé ainsi avec le pôle psychologie du travail mais également avec nous en s'en amusant beaucoup, tout en admettant que tout de même il ne devrait pas dire cela mais qu'il le pensait.

Ainsi, Rachid BOUBALA paraît exclusivement tourné vers le monde carcéral. Ce qui pouvait exister avant sa détention ne semble plus exister pour lui. Son histoire se réduit à sa vie en détention comme si celle-ci avait commencée lors de son écrou initial. A force de violences, de menaces, de comportements atypiques et quasi surréalistes, il s'est construit une identité qui est venue masquer celle qu'il pouvait avoir avant son incarcération. Aujourd'hui, Rachid BOUBALA est celui que l'administration pénitentiaire n'arrive pas à gérer. Un irréductible que tous les personnels pénitentiaires connaissent mêmes ceux qui ne l'ont jamais rencontré. Il s'est construit une légende qui le valorise. Au-delà de la valorisation, la confrontation paraît être son unique mode d'expression mais également d'existence tant elle est au cœur de sa vie. Se pose la question du plaisir qu'il peut avoir à travers de la confrontation, de la provocation et de la manipulation notamment pour amener l'autre à satisfaire ses propres désirs et par conséquent, d'un éventuel mode de fonctionnement pervers.

De plus, l'intéressé paraît dénué de toute émotion, de sentiment. L'Autre ne paraît pas exister pour lui sauf si celui-ci peut répondre à ses besoins qui sont le plus souvent des exigences. Ses propos sur la prise d'otage dont il a été à l'initiative avec un de ses co-détenu à la maison centrale de Condé sur Sarthe sont assez édifiants. Ainsi, il explique assez clairement qu'il a voulu par cet acte punir un officier qui n'a pas fait le nécessaire pour qu'il puisse obtenir son colis de Noël. Le mode opératoire peut paraître assez déroutant voire pervers puisqu'il n'a pas pris en otage l'officier mais un surveillant. Lorsque ce point lui est renvoyé, Rachid BOUBALA répond que d'une part, le surveillant a « signé » donc le risque fait partie de son métier et que d'autre part, qu'effectivement l'officier n'a pas été pris en otage mais qu'il devra vivre toute sa vie avec la responsabilité de cet acte. En outre, il espère vivement que l'officier en question y réfléchira maintenant à deux fois avant de répondre à la légère à une personne détenue ! En revanche, lui n'est pas responsable, c'est l'administration qui le force à agir de la sorte. Il admet, néanmoins, avec le sourire que cela fait chère les « Ferrero rocher ». Son regard sur cet acte résume assez bien le fonctionnement de Rachid BOUBALA mais également la petitesse de ses revendications qui sont bien loin d'un combat idéologique contre l'administration.

L'analyse des péripéties antérieures à son intégration au CNE illustre également le fonctionnement de Rachid BOUBALA.

Si celui-ci a été demandeur d'un passage au CNE, sa demande n'a pas perduré dans le temps. Il explique que sa motivation s'est volatilisée à la vue du gradé QI-QD. Dès son arrivée au centre pénitentiaire Sud Francilien, il a conjugué sur un mode : viendra, viendra pas, se laissant ainsi désirer alors que rappelons le chaque nuit il projetait ses excréments. Il s'est quasiment placé de façon à ce que se soit l'administration qui lui demande de bien vouloir suivre le cycle CNE alors que c'est lui qui initialement a demandé cette évaluation. Il a, ainsi renversé les rôles.

20/22

Ce renversement des rôles semble être une pratique régulière chez lui. Ainsi, il paraît se complaire à tester, évaluer voire chercher les failles chez les autres et particulièrement chez le personnel de surveillance. Pour se faire, il observe, met en confiance puis il agit pour déstabiliser. A notre sens ce comportement vise à chercher la confrontation, à mettre le personnel en faute. De prime abord, le dysfonctionnement ne vient pas de lui mais des agents qu'ils poussent à bout. Il joue. De plus, il n'adopte pas un comportement identique avec l'ensemble des agents. Il désigne ceux qu'ils va provoquer, selon lui les mauvais agents voire de façon infantile, les méchants. Puis il désigne également les bons agents, les gentils. Par ce choix, qui semble suivre un raisonnement et une logique qui lui est propre, il génère des clivages au sein même des agents.

Rachid BOUBALA nous a affirmé avoir changé. Nous nous accordons sur ce point avec lui. Il paraît effectivement être passé de la violence physique à la violence verbale. Il reste néanmoins très certainement capable de violence physique. Pour autant, il semble prendre autant de plaisir à manier ses excréments qu'à chercher la faille chez les agents pénitentiaires.

L'attitude de Rachid BOUBALA est légèrement différente avec le personnel de direction, néanmoins cette attitude apparaît tout autant dysfonctionnelle et source de clivage. En effet, il est capable de retranscrire son parcours carcéral en mentionnant les chefs d'établissement à qui il a eu à faire. Il les évalue, les classe en fonction de ce qu'il a pu obtenir, en s'étonnant de ceux qui ont eu l'audace de lui donner du travail ou de le laisser en détention ordinaire. Il dissocie le personnel de direction du personnel de surveillance.

Lors de la première rencontre, il peut paraître distant presque apeuré. Puis peu à peu, il paraît s'ouvrir au dialogue, laissant à penser à son interlocuteur qu'il est peut être en train de baisser sa garde car fatigué de son parcours violent et qu'un travail potentiel peut émerger. Cette attitude semble là encore relever d'un mode de fonctionnement voir d'un mode opératoire relevant de la manipulation consciente ou inconsciente.

Fort de la terreur qu'il peut inspirer, il se met à niveau du personnel de direction, se sentant d'égal à égal. Pour autant, même si parfois une once de respect peut transparaître, il se joue tout autant du personnel de direction. Il est capable de dialoguer pendant des heures avec un directeur voire même de plaisanter.

Si la direction apparaît moins prompt à lui céder, il passe par le chef de détention. Il se met en situation d'avoir un interlocuteur privilégié. Par cette attitude, il induit une possibilité d'alliance de travail qui lui permet d'obtenir des privilèges plus ou moins conséquents. Il nous amène à des concessions car en retour nous attendons la même chose de lui. Cependant, Rachid BOUBALA ne donne rien ou très peu, ceci même si il aime à faire croire le contraire. Il ne donne rien et il veut toujours plus, ses exigences sont insatiables.

Son comportement laisse à penser qu'il est incapable de faire des compromis. Cependant, est il véritablement incapable d'en faire ou joue-t-il sur le fait que nous pensons qu'il est incapable d'en faire ? Nous ne sommes pas en capacité de répondre à cette question.

Néanmoins, il est évident que quelque soit les compromis faits par l'administration, cela ne permet pas de contractualiser avec l'intéressé. Au contraire, les compromis concédés par la direction sont source de clivage entre le personnel de direction et le personnel de surveillance. En effet, les agents ne comprennent pas qu'il obtienne des privilèges alors qu'il a un comportement exécrable à leur égard.

Rachid BOUBALA joue de cette situation en narguant les agents et en leur signifiant qu'il est en capacité d'obtenir ce qu'il souhaite de la direction.

Au final, Rachid BOUBALA n'apparaît pas enclin à vouloir changer et à rompre avec son mode de fonctionnement. Demandeur d'une évaluation au CNE, il a mis en échec celle-ci. Il apparaît toujours dans un schéma de déresponsabilisation lui permettant de pointer les failles de l'administration pénitentiaire ou de son personnel et non les siennes. Il paraît enfermer dans ce mode de

fonctionnement sans qu'il y ait une accroche, aussi minime soit elle, qui puisse permettre de travailler avec lui. Sans réel lien avec l'extérieur et sans véritable désir de sortir, il s'est créé une carapace qui le protège de tout espoir ou émotion. Lorsque son interlocuteur lui renvoie le fait que les années d'isolement ne l'ont pas abîmé, il explique avec une réelle conviction qu'il n'a aucun espoir et que c'est l'espoir qui abîme. Pour lui, il sort en 2039 et ne veut surtout pas entendre qu'il pourrait sortir avant. Il explique que concrètement c'est l'espoir qui amène à transiger avec l'administration et donc à mourir. De plus, transiger avec l'administration reviendrait pour lui à rompre avec l'identité qu'il s'est créé et ne plus être une « légende » voire même à ne plus être du tout.

Si demain, il est affecté à la maison centrale de Clairvaux, il est fort probable que tôt ou tard, il mettra en échec cette nouvelle affectation.

**Par conséquent, la question essentielle ne nous paraît pas être où affecter Rachid BOUBALA mais comme le prendre en charge ?**

Le mode de fonctionnement de Rachid BOUBALA remet en cause toutes les modalités de prise en charge, le système du bâton et de la carotte ne fonctionne pas. Il se montre comme une personne lisse, hermétique, ne présentant aucune faille, capable de se priver de tout afin que l'administration ne trouve pas de prise sur lui.

A notre sens, il faut prendre conscience, d'une part, qu'il ne souhaite pas sortir et que d'autre part, le fait de le transférer d'établissement en établissement au gré des incidents nourrit son mode de fonctionnement et la légende qu'il s'est créée.

Il convient de réfléchir aux modalités de sa prise en charge. Pour se faire, et dans un idéal certainement difficilement réalisable, il faut une équipe dédiée pour le prendre en charge. Une équipe composée d'agents solides psychologiquement. Néanmoins, afin de déjouer sur la durée la capacité de déstabilisation de Rachid BOUBALA, cette équipe doit être soutenue et bénéficier d'une instance d'analyse des pratiques et de régulation.

Le personnel doit travailler de façon soudée, la communication doit être la base de fonctionnement de l'équipe qui doit être la plus transparente possible, ceci du personnel de direction au personnel de surveillance.

Il faut arriver à sortir du système de privilèges qui nourrit sa toute puissance pour l'amener à respecter les règles lambda de la détention et auxquelles sont soumises toutes les personnes détenues. Il faut renverser les règles qu'il a établi et l'amener à donner pour recevoir de l'administration.

Concrètement, il faut arriver à traiter Rachid BOUBALA comme n'importe quelle autre personne détenue, ce qui peut paraître d'une banalité affligeante mais qui revêt une réelle complexité pour qui a déjà croisé la route de Rachid BOUBALA.

La Directrice,

Loétitia Lebrun